

## Circulaire d'information

**INFCIRC/610/Add.2**

13 juillet 2007

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

# Protocole additionnel à un accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

## **Protocole additionnel à un accord sous forme d'échange de lettres avec L'ex-République yougoslave de Macédoine dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

### *Entrée en vigueur*

Conformément à son article 17, le Protocole additionnel<sup>1</sup> est entré en vigueur à la date à laquelle l'AIEA a reçu de L'ex-République yougoslave de Macédoine confirmation écrite que les conditions d'ordre législatif et constitutionnel nécessaires à l'entrée en vigueur ont été remplies, soit le 11 mai 2007.

---

<sup>1</sup> Reproduit dans le document INFCIRC/610/Add.1.